

» PRESSE NATIONALE

Politique 



PROCESSUS ÉLECTORAL : LA CEI REMET LA LISTE ÉLECTORALE PROVISOIRE AUX PARTIS POLITIQUES ET À LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Commission électorale indépendante (CEI) a procédé, le lundi 17 mars 2025, à l'affichage de la liste électorale provisoire. Avant, le président de l'institution en charge de l'organisation des élections en Côte d'Ivoire, Coulibaly Kuibiert-Ibrahime, a remis cette liste provisoire aux partis politiques et aux organisations de la société civile. La rencontre a eu lieu au siège de la CEI sis aux Deux Plateaux (Cocody). Dans son allocution, le président s'est dit honoré de la présence massive des uns et des autres qui, selon lui, confirme, non seulement l'idée de partenariat de son institution avec les forces politiques et sociales qu'elle n'a de cesse de développer et de défendre, mais également, démontre, une fois de plus, l'importance que les partis politiques et la société civile accordent aux opérations électorales auxquelles ils sont parties prenantes.



PRÉSIDENTIELLE D'OCTOBRE 2025/ LANCEMENT DU CONTENTIEUX : VOICI LES DÉTAILS SUR LA LISTE ÉLECTORALE PROVISOIRE PUBLIÉE, HIER

L'exercice a semblé trop aisé pour le président de la Commission électorale indépendante (Cei), le lundi 17 mars 2025, au siège de l'Institution à Cocody Les-Deux-Plateaux. Ibrahime Coulibaly-Kuibiert a remis la liste électorale provisoire aux partis, groupements politiques et aux organisations de la société civile, ouvrant la phase du contentieux. Il a longuement parlé, expliquant comment son équipe est arrivée à obtenir le chiffre de 8 761 348 électeurs, dont 4 528 554 hommes et 4 232 794 femmes. L'on retient, selon les données collectées ou les requêtes enregistrées, qu'au titre de la catégorie 1 (électeurs inscrits sollicitant une modification de leurs données personnelles) 520 075 personnes se sont faites enregistrées. Pour la catégorie 2 (requérants sollicitant une inscription), la Cei a recensé 968 962 personnes. Ce qui a donné un total de 1 489 037 requêtes enregistrées pour les deux catégories.



ACCUSATIONS DIVERSES CONTRE LA CEI DE PRÉPARER LA FRAUDE : IBRAHIME COULIBALY-KUIBIERT CLARIFIE TOUT

Le président de la Commission électorale indépendante (CEI), Ibrahime Coulibaly-Kuibiert, se défend contre les accusations de préparation de fraude soulevées par une partie de l'opposition. Il s'est exprimé, hier lundi 17 mars, à la remise de la liste électorale provisoire aux partis politiques et acteurs de la société civile, en vue de l'ouverture du contentieux électoral, qui démarre le samedi 22 mars 2025 avec la fin de l'affichage des listes, et s'achève le mardi 20 avril. S'appuyant à la fois sur le droit et des faits récents, le magistrat a rejeté en bloc les accusations portées contre l'institution en charge des élections. « La Côte d'Ivoire a un système électoral fiable. Ce n'est pas parce que nous sommes ici que nous le disons. Beaucoup viennent s'inspirer de cette expérience », a-t-il affirmé. Le président de la CEI a expliqué qu'une nouvelle révision de la liste électorale n'est pas possible pendant que celle en cours n'est pas allée à son terme et n'a donné ses conclusions.

SÉNAT : SANSAN KAMBILÉ FAIT ADOPTER 3 PROJETS DE LOI

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Sansan Kambilé, était face aux sénateurs à l'hémicycle de Yamoussoukro. Le membre du gouvernement était porteur de trois projets de loi soumis à l'attention des élus. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2024-102 du 28 février 2024 déterminant les règles de procédures relatives aux différends en matière de mesures d'exécution forcée et de saisie conservatoire ; le projet de loi modifiant l'article 4 de la loi 2022-193 du mars 2022 portant création, compétence, organisation et fonctionnement du Pôle pénal économique et financier ; et le projet de loi modifiant le 2018-862 du 19 novembre 2018, relatif à l'état civil " ont été les trois textes inscrits à l'ordre du jour des débats parlementaires. Après plusieurs heures d'exposé, pour son grand oral, le premier responsable de l'appareil judiciaire a réussi à convaincre les élus de la chambre haute sur la nécessité d'adopter les présents textes.

Economie ↪

JOURNÉE MONDIALE DES CONSOMMATEURS/ AU NOM DU GOUVERNEMENT : SOULEYMANE DIARRASSOUBA APPELLE À UNE TRANSITION VERS DES MODES DE VIE DURABLES

La Journée mondiale des droits des consommateurs est célébrée tous les 15 mars. La 42e édition l'a été, samedi dernier. Elle a fait l'objet d'une déclaration, à Abidjan-Plateau, du ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, au nom du gouvernement sur la thématique : "La transition vers des modes de vie durables". Dr Souleymane Diarrassouba, selon nos sources, a souligné que la transition vers des modes de vie durables constitue une opportunité de créer des emplois, de stimuler l'innovation, de renforcer la résilience face aux changements climatiques et de bâtir une société plus juste et plus prospère. Le ministre du Commerce et de l'Industrie a lancé un appel solennel à l'ensemble des consommateurs, aux entreprises, organisations, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers à s'engager ensemble dans cette transition.

RELANCE DE LA PISCICULTURE EN CÔTE D'IVOIRE : SIDI TOURÉ APPELLE À UN ENGAGEMENT MASSIF DES INVESTISSEURS

Créer un environnement propice aux investissements privés dans le secteur aquacole. Cet engagement du gouvernement, le ministre des Ressources animales et halieutique, Sidi Touré, l'a rappelé, le 5 mars dernier à Agboville, lors du deuxième séminaire de promotion des investissements dans le secteur de la pisciculture, organisé dans le cadre du Projet de relance de la production piscicole continentale (PREPICO 2). A l'occasion, le ministre Sidi Touré a insisté sur l'importance de renforcer la production locale afin de réduire la dépendance aux importations et de garantir la sécurité alimentaire du pays. Il a également souligné que la pisciculture représente un levier stratégique pour la croissance économique et la création d'emplois durables.

FILIÈRE CAFÉ-CACAO : COMMERÇANTS ET TRANSFORMATEURS SALUENT LES AVANCÉES DANS LA CRÉATION DE L'OIA

Le Comité technique (Ct) chargé de mettre en place l'Organisation interprofessionnelle agricole (Oia) de la filière café-cacao a rencontré, du lundi 10 au samedi 15 mars 2025, à Yamoussoukro, les commerçants (acheteurs et exportateurs), les transformateurs agréés par le Conseil du café-cacao (Ccc). Objectif de cette action : donner l'information de la création de l'Interprofession à ces acteurs essentiels et faire des représentants de ces entités des "ambassadeurs" pour la bonne marche du processus. Selon les retours que nous avons de cet atelier, de nos sources, ces acteurs ont adhéré à la vision du Ccc, estimant que l'Oia est la bienvenue pour le développement de tous les maillons de la filière. Représentant le Groupement professionnel des exportateurs de café-cacao, Mariame Bédié a indiqué que l'Oia était

attendue. « Nous sommes très heureux de cette rencontre qui s'est bien déroulée avec un très bon esprit. C'est avec énormément de satisfaction que nous ressortons de cet atelier », a-t-elle estimé.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LA CÔTE D'IVOIRE MISE L'ÉLECTRONUCLÉAIRE

La Côte d'Ivoire explore de nouvelles solutions pour garantir un approvisionnement durable en électricité. Lors de l'atelier consacré aux rôles, responsabilités et feuille de route de l'organe en charge du Programme National d'Électronucléaire (NEPIO), qui a débuté hier à Abidjan, selon la page Facebook du gouvernement, Bienvenu Essé Kouamé, directeur général des Hydrocarbures, a mis en avant l'électronucléaire comme une solution incontournable face à la demande croissante d'énergie. Avec une population augmentant de 2,9 % par an et une hausse annuelle de la demande électrique d'environ 10 %, la Côte d'Ivoire doit adapter son système énergétique. Les méthodes de production classiques, bien que performantes aujourd'hui, pourraient atteindre leurs limites à moyen terme. Pour pallier cette situation, l'électronucléaire se présente comme une alternative, notamment avec l'émergence des petits réacteurs modulaires (SMR), qui offrent une solution flexible et efficace pour diversifier le mix énergétique.



FILIÈRE MANGUE : LE PRIX BORD CHAMP FIXÉ À 2 450 FCFA LA CAISSE

Le Conseil d'administration de l'Inter-Mangue a adopté le prix de la caisse de mangue pour la campagne 2025 à 2 450 FCFA, lors d'une rencontre tenue le vendredi 14 mars 2025, selon une note transmise à l'AIP. « Après de longs échanges entre les parties prenantes, le Conseil a arrêté les prix suivants pour la campagne 2025 : Prix minimum garanti de la caisse bord champ : 2 450 FCFA ; prix minimum garanti du kilogramme conditionné, sorti station de conditionnement : 220 FCFA. Ces tarifs s'appliqueront à l'ensemble des zones de production et des stations de conditionnement », lit-on dans le communiqué. Selon le document, après analyse des propositions du rapport du Service technique de l'Inter-Mangue et du Centre national de recherche agronomique (CNRA), le Conseil d'administration a fixé l'ouverture de la campagne de la variété Kent au lundi 31 mars 2025.

Société ↻



INSERTION DES JEUNES / C2D EMPLOI : TOURÉ MAMADOU REMET 16 VÉHICULES AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le but de renforcer la mobilité et l'efficacité des structures d'accompagnement pour un meilleur suivi de l'insertion professionnelle des jeunes, Mamadou Touré, a remis 16 véhicules aux structures chargées de la mise en œuvre de la phase 3 du C2D Emploi. Cette cérémonie de remise de véhicules s'est déroulée hier lundi 17 mars 2025 dans les locaux de l'Agence Emploi Jeunes de Treichville. Au cours de cette cérémonie, le ministre Mamadou Touré a révélé : « Le coût total de ces véhicules se chiffre à 434 529 996 francs CFA. Ces moindres mobilités permettront de renforcer la capacité opérationnelle des équipes, d'assurer le suivi et une supervision rapprochée des activités et garantir une mise en œuvre efficace des initiatives d'insertion sur le professionnel et citoyenne au profit des jeunes ».



ASSEMBLÉE NATIONALE/ CODE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE : LE TEXTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ EN COMMISSION

Il existe désormais un code de l'assainissement et de drainage. Le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS), Bouaké Fofana, a été reçu par les députés de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) de l'Assemblée nationale pour présenter le projet de loi portant Code de l'Assainissement et du Drainage. Cette rencontre s'est tenue le lundi 17 mars 2025 à l'hémicycle. Lors de la présentation de l'exposé des motifs, le ministre a rappelé que, depuis 2011, le gouvernement ivoirien, dans l'optique de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2030, a entrepris plusieurs actions, notamment l'



GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DU BASSIN DU NIGER : DES EXPERTS RÉGIONAUX EN RÉFLEXION À ABIDJAN

Face aux défis de pollutions liés aux activités minières et autres activités humaines, les pays membres de l'Autorité du bassin du Niger (Abn) veulent se doter de textes en vue d'une gestion efficace des rejets des polluants dans le fleuve et autres écosystèmes connexes. C'est dans la droite ligne de cette démarche qu'un atelier régional de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le suivi-évaluation du cadre structurel et fonctionnel du mécanisme de mise en œuvre du plan d'investissement de l'autorité du bassin du Niger s'est ouvert, lundi 17 mars 2025, à Abidjan-Cocody. Représentant le ministre des Eaux et Forêts, Laurent Tchagba, sa directrice de cabinet, conservateur général Zouzou Mailly Elvire-Joëlle, a souligné que cet atelier vise à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs sur les nouvelles réglementations harmonisées pour la réduction des pollutions ainsi que le suivi de la qualité des ressources en eau.



ÉDUCATION/ APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX : LA CÔTE D'IVOIRE PRÉSENTÉE COMME UN PAYS MODÈLE PAR TARL AFRICA

Le système éducatif ivoirien se bonifie. Et ce, avec des innovations qui permettent d'améliorer l'apprentissage fondamental des enfants, notamment en lecture et mathématiques. C'est le cas de l'approche TARL (Teaching at the Right Level), connue sous le nom PEC ou remédiation en Côte d'Ivoire. Le pays, aujourd'hui, est leader dans la mise en œuvre de cette approche. Une délégation de TARL Africa, conduite par son directeur exécutif Titus Seyengo, lors d'une rencontre tenue récemment à Abidjan avec la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA), Mariatou Koné, a salué la parfaite adaptation et exécution de l'initiative en Côte d'Ivoire, principalement dans les zones rurales, dans le cadre du Programme national d'amélioration des premiers apprentissages scolaires (PNAPAS) qui, selon son plan de déploiement, commencera la mise en œuvre de TARL (Remédiation) dans toutes les écoles (environ 18 000) de Côte d'Ivoire d'ici fin 2025. Cette rencontre a eu lieu en marge de la retraite stratégique annuelle du département des contenus pédagogiques et de la formation de ladite organisation.



LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL : LE GROUPEMENT SPÉCIAL INTENSIFIE SES ACTIONS

Ce sont 131 opérations qui ont été menées, du 17 février au 14 mars 2025, par le Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illégal (Gs-loi). Elles ont permis le déguerpissement de 99 sites illégaux dans 10 régions du pays, le Hambol, le Gbêkè, le Bélier, le N'Zi, la Nawa, le Loh-Djiboua, le Gbôklè, le Tonkpi, la Marahoué et le Moronou, ainsi que dans le district autonome de Yamoussoukro. Au terme de ces opérations, 48 individus ont été interpellés et 4 pelleteuses, 1 véhicule, 34 moto-pompes, 20 groupes électrogènes, 10 générateurs électriques, 177 courroies, 200 dents de concasseurs, 26 lots de dents de concasseurs et 5 blocs de cannabis saisis. De même qu'une somme d'argent d'une valeur totale de 48 509 200 FCFA... Ce sont autant d'actions d'envergure par lesquelles le Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illégal entend mener une guerre sans merci à l'orpaillage illégal et prévenir toute tentative de retour des orpailleurs illégaux sur les sites déguerpis.

SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE TÉLÉDIFFUSION (IDT) : YÉO ADAMA PRÉSENTE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2025

Yéo Adama, directeur général de la Société ivoirienne de Télédiffusion (Idt), a présenté le bilan de l'exercice 2024 et annoncé les perspectives pour 2025, lors de la cérémonie de présentation de vœux et de célébration des femmes de l'entreprise, samedi 15 mars 2025, au centre émetteur de Bouaké, informe un communiqué de presse que L'inter a consulté. Le directeur général a indiqué que pour 2025, trois objectifs stratégiques sont fixés : l'optimisation de l'efficacité technique pour améliorer la fourniture des services numériques, le renforcement de la performance commerciale et financière à travers le développement de nouveaux services et l'optimisation des charges, ainsi que la révision de l'organisation et l'amélioration des pratiques en gestion des ressources humaines. Sept défis majeurs ont été identifiés pour atteindre ces objectifs.



VU SUR LE NET

Economie 



COMMERCE ET INDUSTRIE : TOUT SAVOIR SUR LA PROMOTION DU "MADE IN COTE D'IVOIRE", CE MARDI 18 MARS 2025

Le Commissaire général de la Foire du Made in Côte d'Ivoire, dénommée (FOMCI), Aimé Kablan Koizan, est l'invité, ce mardi 18 mars 2025 à 15H00, de la tribune d'échange et d'information du Centre d'Information et de Communication gouvernementale (CICG) dénommée "Tout Savoir Sur" (TSS). Aimé Kablan Koizan interviendra sur la Promotion du "Made in Côte d'Ivoire", en direct des canaux digitaux du gouvernement ivoirien, notamment Facebook, X, Tiktok et YouTube. Les internautes sont invités à se connecter pour en savoir plus et faire connaître leurs préoccupations. La conférence de presse qui se tiendra au Système intégré de Gestion du Foncier urbain (SIGFU), sis à la cité administrative d'Abidjan-Plateau, verra la participation, en présentiel, de journalistes.



EMPLOI, COMPÉTITIVITÉ / SOUTIEN AUX ENTREPRISES : L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET L'ORDRE DES INGÉNIEURS INDUSTRIELS SIGNENT UNE CONVENTION

L'Agence pour le développement et la compétitivité des industries de Côte d'Ivoire (ADCI) et l'Ordre des ingénieurs industriels de Côte d'Ivoire (OII-CI) ont décidé d'accompagner les entreprises. A travers une convention signée, le lundi 17 mars 2025, à la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, (CCI-CI), à Abidjan-Plateau, les deux entités entendent structurer une collaboration pérenne pour apporter un appui technique et managérial aux entreprises ivoiriennes dans le cadre notamment du programme Diversification, accélération industrielle, compétitivité et emploi (DAICE). Pour le président du conseil d'administration de l'Adci, Serge Bilé cette convention concrétise la volonté collective des deux parties en faveur de la réalisation de la vision 2030 du Président de la République, consacré au projet « Côte d'Ivoire solidaire » qui passe par la transformation structurelle de l'économie ivoirienne par l'industrialisation. Mathurin Bombo, conseiller technique, représentant le ministre du Commerce et de l'Industrie, a fait savoir que cette initiative permettra aux deux parties de collaborer dans les divers domaines, notamment l'appui technique, la formation et le renforcement de capacités, le développement de normes et référentiels, l'innovation en vue de la promotion de solutions adaptées aux besoins des PME industrielles.



GROS SUCCÈS DE LA PLUS IMPORTANTE ÉMISSION OBLIGATAIRE JAMAIS RÉALISÉE DANS L'UEMOA

Le marché a répondu avec enthousiasme à l'opération d'échange de titres souverains initiée par l'État ivoirien, témoignant d'une confiance solide des investisseurs dans la qualité de la signature du pays. Selon des informations, la demande a dépassé toutes les attentes, confirmant le succès de cette initiative de gestion proactive de la dette. L'émission, qui s'est déroulée, du 19 février au 4 mars, était ouverte à l'ensemble des investisseurs et comportait un mécanisme d'échange de titres. La Côte d'Ivoire offrait la

possibilité aux détenteurs d'obligations arrivant à échéance entre le 28 février et le 30 juin 2025 d'échanger leurs titres contre de nouvelles obligations à maturités plus longues. Il faut noter que la Côte d'Ivoire avait déjà innové en réalisant la première opération de ce type en 2024, ouvrant ainsi la voie aux autres pays de la sous-région.

Société ↻



DROIT À LA SANTÉ : LE GOUVERNEMENT VEUT ASSURER À CHAQUE FEMME UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SOINS DE QUALITÉ

La santé fait partie des droits fondamentaux de tous. En Côte d'Ivoire, la question de la santé de la femme bénéficie d'une attention particulière. Des actions spécifiques sont menées en faveur des femmes et des infrastructures dédiées sont mises à leur disposition. La santé est un point des 12 domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'issue de la 4e conférence mondiale sur les femmes tenue du 4 au 15 septembre 1995. L'accès de la femme aux services dont elle a besoin pour sa santé et son épanouissement est aussi un point d'attention de nombreuses initiatives. En Côte d'Ivoire, le gouvernement continue de réaffirmer sa détermination à garantir aux femmes un accès équitable aux soins de qualité. Les efforts visent à renforcer les services dédiés à la mère et à l'enfant. (Source : CIGC)

» AGENCE DE PRESSE

Société ↻



PLUS DE 90 VÉHICULES DE LA RÉGION DE LA BAGOUÉ MIS EN FOURRIÈRE

Au total, 92 véhicules ont été mis en fourrière par les forces de défense et de sécurité (FDS) de la Bagoué, lors de la 26e Semaine nationale de la sécurité routière, indique le rapport de la Direction régionale des Transports, dont une copie a été remise à l'AIP, le samedi 15 mars 2025 à Boundiali. Les FDS espèrent, à travers cette action de mise en fourrière de véhicules, attirer l'attention des transporteurs sur le suivi de l'état de leurs engins. Ils entendent inciter également les transporteurs et les usagers de la route au respect du Code de la sécurité routière. Cette édition a permis, selon le directeur régional des Transports, Koné Mamadou, aux FDS de verbaliser 328 véhicules et de mettre 92 véhicules en fourrière, aux agents de la direction régionale des Transports de sensibiliser 8117 usagers de la route, notamment, les piétons, les automobilistes, les conducteurs de deux et trois roues.



Restez connectés à l'actualité du gouvernement
en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



@gouvci.official



@gouvci



@gouvci.official



gouvcivideo



gouvci



+225 07 87 36 36 36



@gouvciofficial



Pour toute information, prière contacter le Centre d'information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 22 03 90 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.



UNE CÔTE D'IVOIRE SOLIDAIRE

www.gouv.ci **101**
101 Années de l'État
101 Gouvernements



Le citoyen au cœur de l'action gouvernementale